

Date : septembre 2026

OBJET : LES MALADIES INFECTIEUSES EN MILIEU SCOLAIRE

Les maladies infectieuses en milieu scolaire sont fréquentes et peuvent avoir des conséquences pour la santé. Certaines maladies infectieuses sont contagieuses, c'est-à-dire qu'elles peuvent se transmettre d'une personne à une autre.

AVISEZ L'ÉCOLE !

- ◆ Si votre enfant est malade, vous devez aviser l'école de son absence. Si vous allez chez le médecin, demandez-lui si votre enfant a une maladie contagieuse; si tel est le cas, en aviser l'école (voir la liste des maladies à signaler au verso). L'infirmière scolaire en sera informée et, si nécessaire, vous contactera pour avoir plus de renseignements en plus de répondre à vos questions.
- ◆ L'enfant malade devrait rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit capable de suivre les activités scolaires. Pour certaines maladies contagieuses, un délai pour le retour à l'école pourrait être indiqué jusqu'à la fin de la période de contagiosité.
- ◆ Si votre enfant présente une condition médicale particulière, comme par exemple un système immunitaire affaibli, une maladie pulmonaire ou cardiaque, demandez à votre médecin quelles sont les maladies contagieuses qui sont à risque pour lui et avisez la direction de l'école. L'infirmière scolaire en sera informée et pourra vous prévenir si des cas de ces maladies surviennent à l'école.

LA VACCINATION ET LES MESURES D'HYGIÈNE : LES MEILLEURS MOYENS DE PRÉVENTION

La vaccination est la meilleure façon de prévenir certaines maladies. En tant que parents, vous avez la responsabilité de la vaccination de votre enfant. Votre enfant devrait avoir reçu les vaccins contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons, l'*Haemophilus influenzae* de type B, le méningocoque de sérogroupe C et la varicelle (s'il n'a pas déjà fait la maladie après l'âge d'un an).

- ◆ Le programme québécois de vaccination prévoit que les garçons et les filles de la 4^e année du primaire reçoivent, en cours d'année, les deux vaccins suivants :
 - le vaccin contre l'hépatite A
 - le vaccin contre le virus du papillome humain (VPH)
- ◆ Le programme québécois de vaccination prévoit que les élèves de secondaire 3 reçoivent trois vaccins : le vaccin contre l'hépatite B, le vaccin contre le méningocoque et le vaccin contre le tétanos et la diphtérie. Une mise à jour de la vaccination est également réalisée.
- ◆ Pour les enfants qui présentent certaines conditions médicales, d'autres vaccins peuvent être indiqués. En cas de doute, vous pouvez consulter votre Point de service local ou votre CLSC pour compléter la vaccination de votre enfant. Pour prendre rendez-vous, consulter le site internet de [Cllic Santé](#) ou appeler au 1 877 817-5279.
- ◆ Les mesures d'hygiène sont également nécessaires pour prévenir la transmission des maladies contagieuses. Se laver les mains, utiliser un mouchoir de papier lors de toux ou d'éternuements (ou tousser ou éternuer dans le pli du coude ou dans le haut du bras), éviter de partager des objets personnels, couvrir les plaies d'un pansement et prendre les mesures pour éviter le contact avec le sang d'une autre personne sont des actions simples et efficaces pour tous.

Merci de votre collaboration,
l'équipe d'infirmières scolaires

LISTE DES MALADIES À SIGNALER PAR LES PARENTS À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE

- | | | |
|--|---|---------------------------------|
| ◆ Conjonctivite | ◆ Grippe/influenza (confirmé par un test) | ◆ Pédiculose (poux) |
| ◆ Coqueluche | ◆ Hépatite A | ◆ Rougeole |
| ◆ Érythème infectieux (5 ^e maladie) | ◆ Impétigo, scarlatine ou pharyngite à streptocoque du groupe A | ◆ Rubéole |
| ◆ Gale | ◆ Oreillons | ◆ Teigne de la tête ou du corps |
| ◆ Gastroentérite | ◆ Oxyurose | ◆ Varicelle (picote) |